

31e CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU PROE

5, 6 et 7 septembre 2023, Apia, Samoa

Point 10.1 de l'ordre du jour : Projet de Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2024-2025 et de Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSPT)

Objet du document :

1. Soumettre à l'examen des Membres la proposition de quatrième Plan de mise en œuvre des performances du PROE (PIP4) pour l'exercice biennal 2024-2025, conforme au Cadre de résultats décennal 2017-2026 ajusté ;
2. Informer les Membres de l'avancée du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSPT) 2022-2023.

Contexte

PIP4 (2024-2025)

3. Les deux principaux éléments de planification stratégique dans le cadre du Plan stratégique 2017-2026 sont :
 - a. des Plans biennaux de mise en œuvre des performances (PIP) avec des objectifs principaux et activités hiérarchisés, dans le cadre du Plan stratégique décennal ;
 - b. un Cadre de résultats décennal actualisé, approuvé par les Membres lors de la 30^e Conférence du PROE, en 2021. Le Cadre de résultat est un instrument flexible et adaptable, qui permet une certaine latitude dans la définition des objectifs stratégiques afin de les adapter en fonction du calendrier des différents PIP et du Plan stratégique d'ici 2026.
4. Le PIP4 pour la période biennale 2024-2025 sera le quatrième Plan de mise en œuvre des performances du PROE. Tout comme pour le premier (2018-2019), le deuxième (2020-2021) et le troisième PIP (2022-2023), la proposition de quatrième PIP, jointe au présent document (cf. DT10.1 Ann.1), présente un cadre visant l'atteinte des objectifs stratégiques bisannuels pour chaque objectif régional et organisationnel du Plan stratégique, ainsi que des indicateurs associés pour le suivi et la communication des progrès accomplis. La mise en œuvre du PIP4 se fera par le biais des activités spécifiées dans le budget-plan bisannuel 2024-2025 (cf. DT 10.2).

Actualisation du CPSPT

5. La démarche CPSPT a débuté aux Îles Salomon, aux Palaos, en République des Îles Marshall et à Vanuatu. Depuis la réouverture des frontières, en aout 2022, le Secrétariat a organisé des discussions et concertations en présentiel comme suit :
 - a. Discussions et concertations sur le projet de CPSPT pour la République des Palaos.
 - b. Discussions et concertations sur le projet de CPSPT pour la République des Îles Marshall.
 - c. Discussions et concertations sur le projet de CPSPT pour les Îles Salomon.
 - d. Il est prévu de reprendre les discussions avec Vanuatu au cours du deuxième semestre de 2023.
6. La Circulaire 23/09 du PROE a invité les Membres des îles du Pacifique à manifester leur intérêt envers le lancement de la démarche CPSPT pour leurs pays respectifs. Le Secrétariat se félicite de l'intérêt affiché par ces Membres des îles du Pacifique désireux de se lancer dans la démarche CPSPT.
7. Le CPSPT est conforme au cycle du PIP jusqu'à 2026. Les Cadres approuvés au cours de cette période seront joints aux PIP correspondants une fois qu'ils seront parachevés et signés.

Recommandation :

8. La Conférence est invitée à :
 - 1) **approuver** le PIP4 (2024-2025) ;
 - 2) **prendre acte** du présent compte rendu sur le CPSPT 2022-2023 et **inviter** les Membres des îles du Pacifique à confirmer leur intérêt envers le lancement de la démarche CPSPT pour leurs pays respectifs.

12 juin 2023